



**CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 13 AVRIL 2015**

PROCES VERBAL

L'an deux mil quinze, le lundi 13 avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle multi activités, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre BILIEN, Maire.

Présents : Ms. Pierre BILIEN, Raynal DEVALLOIR, Joël HUELLOU, Thierry PASQUIER, Thomas RIBAUT, Emmanuel BERTHON, Francis MALBETE, Christian TIRLOY, Mmes Isabelle FAURE, Béatrice BOUCHAUDY, Isabelle CROZE, Josette PICARD, Suzanne MOUGEOT, Mylène PREVOST, Denise TORCHEUX, Christèle COCHET, Christelle MALEAPPA.

Absents excusés : Olivier PASSAS donne pouvoir à Christèle COCHET

Absent : Olivier LYRE

Le quorum étant atteint Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h30.

I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Raynal DEVALLOIR est désigné secrétaire de séance.

II. PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 26 JANVIER 2015

Le procès verbal de la séance du 26 janvier 2015 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour qui sera débattu en fin de séance : mise en place d'une plage horaire d'extinction de l'éclairage public. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

III. DECISIONS DU MAIRE

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que suivant l'article L. 2122-22 du CGCT, le Conseil municipal lui a donné délégations en date du 15 avril 2014, pour la durée du mandat. C'est dans ce cadre qu'il rend compte des points suivants :

DC 2015-01 Elagage et abattage de chênes terrain de tennis

L'entreprise WILLIAM Espaces Verts est retenue pour réaliser l'élagage et l'abattage des chênes au terrain de tennis suivant son devis N° 020215 du 12 février 2015 pour un montant de 700,00 € HT soit 840,00 € TTC.

DC 2015-02 Attribution marché réhabilitation du réseau assainissement

Sarl REHA Assainissement sise 12 rue Claude CHAPPE 37230 FONDETTES pour un montant de : 169 032,41 € HT soit 202 838.89 € TTC comprenant l'option de la variante pour la tranche n°1.

IV. CREATION DE POSTES

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de 2 dossiers de promotion interne déposés auprès des services du Centre de Gestion. Les dossiers sont étudiés anonymement par la commission administrative paritaire du Centre de Gestion, commission composée d'élus et d'agents à parts égales, qui statue au vu du dossier présenté sur la promotion interne. Au titre de la promotion attaché territorial 18 dossiers étaient recevables pour 3 nominations possibles. Au titre de la promotion rédacteur 15 dossiers étaient recevables pour 9 nominations possibles. Les 2 dossiers déposés ont été acceptés au titre de la promotion interne. Pour pouvoir nommer les agents, il est proposé de créer 2 postes au sein des services administratifs. **Les agents se sont engagés à réajuster leurs primes en diminution de telle sorte à ne créer aucun surcoût pour la commune.**

Après un débat houleux et tendu, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE :**

pour le grade d'Attaché, par :

5 voix pour : Pierre BILIEN, Raynal DEVALLOIR, Christèle COCHET, Emmanuel BERTHON, Olivier PASSAS.

7 voix contre : Isabelle FAURE, Béatrice BOUCHAUDY, Isabelle CROZE, Suzanne MOUGEOT, Denise TORCHEUX, Christelle MALEAPPA, Christian TIRLOY.

6 abstentions : Joël HUELLOU, Mylène PREVOST, Thomas RIBAUT, Thierry PASQUIER, Josette PICARD, Francis MALBETE.

Refuse la création du poste d'attaché territorial à 8/35^{ème} ce qui a pour conséquence de bloquer la promotion.

pour le grade de Rédacteur, de créer le poste par :

8 voix pour : Pierre BILIEN, Isabelle FAURE, Raynal DEVALLOIR, Thomas RIBAUT, Thierry PASQUIER, Mylène PREVOST, Emmanuel BERTHON, Christèle COCHET, Olivier PASSAS.

1 voix contre : Christian TIRLOY.

9 abstentions : Béatrice BOUCHAUDY, Joël HUELLOU, Isabelle CROZE, Denise TORCHEUX, Suzanne MOUGEOT, Josette PICARD, Francis MALBETE, Christelle MALEAPPA.

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- **CREER le poste de rédacteur** à compter du 1^{er} mai 2015, un emploi permanent de rédacteur territorial, à temps complet à raison de 35 h par semaine.
- **ADOPTER** la modification du tableau de l'emploi ainsi proposé.

V. COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET TRANSPORT M43

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion établi par le trésorier et le compte administratif 2014 du budget transport.

| FONCTIONNEMENT | MONTANT | INVESTISSEMENT | MONTANT |
|-----------------------|----------------|-----------------------|----------------|
| DEPENSES | 27 965.72 € | DEPENSES | 127 172.00 € |
| RECETTES | 42 670.75 € | RECETTES | 127 172.00 € |
| CLOTURE 2014 | + 14 705.03 € | CLOTURE 2014 | 0.00 € |

M. Le Maire sort de la salle pour le vote du compte administratif 2014. Mme BOUCHAUDY prend la présidence et procède au vote du compte administratif 2014 du budget transport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, approuve le compte de gestion du trésorier et le compte administratif 2014 (1 abstention Christian TIRLOY).

VI. AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET TRANSPORT

Après avoir constaté le résultat de clôture 2014 et compte tenu du fait qu'il n'y a pas d'état de restes à réaliser, il est proposé de procéder à l'affectation du résultat 2014 de la régie Transport comme suit :

Recettes d'Exploitation

Article 002 - Excédent antérieur reporté : 14 705,03 €

M. le Maire propose d'affecter le résultat 2014 de la régie Transport tel que précisé ci-dessus.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, **à la majorité des présents DECIDENT** d'affecter le résultat 2014 de la régie Transport sur le budget communal compte tenu de la dissolution de ce budget au 31 décembre 2014 (1 abstention Christian TIRLOY).

VII. COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2014.

Monsieur le Maire donne la parole à M. Joël HUELLOU qui présente au Conseil municipal le compte de gestion établi par le trésorier et le compte administratif 2014 du budget assainissement.

| FONCTIONNEMENT | MONTANT | INVESTISSEMENT | MONTANT |
|-----------------------|----------------|-----------------------|----------------|
| DEPENSES | 220 532.88 € | DEPENSES | 18 934,74 € |
| RECETTES | 316 647.81 € | RECETTES | 137 383.56 € |
| CLOTURE 2014 | + 96 114.93 € | CLOTURE 2014 | + 118 448.82 € |

M. Le Maire sort de la salle pour le vote du compte administratif 2014. Mme BOUCHAUDY prend la présidence et procède au vote du compte administratif 2014 du budget assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité, approuve le compte de gestion du trésorier et le compte administratif 2014 (1 abstention Christian TIRLOY).

VIII. AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET ASSAINISSEMENT

Après avoir constaté le résultat de clôture 2014, et compte tenu qu'il n'y a pas d'état de reste à réaliser, il est proposé de procéder à l'affectation du résultat 2014 du Service Assainissement comme suit :

EN SECTION D'EXPLOITATION :

Recettes : article 002 « excédent de fonctionnement reporté » : 96 114.93 €

EN SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes : article 001 « excédent d'investissement reporté » : 118 448.82 €

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat 2014 service Assainissement tel que précisé ci-dessus.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, **à la majorité des présents DECIDENT** d'affecter le résultat 2014 du Service Assainissement tel que précisé ci-dessus (1 abstention Christian TIRLOY).

IX. REDEVANCE ASSAINISSEMENT FACTURATION DU 01/06/2015 AU 31/05/2016

Compte tenu d'une confusion sur les tarifs en vigueur liée au décalage entre l'année civile et l'année calendaire de facturation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, décide de conserver le montant de la redevance assainissement actuel de 2.50 € par m³.

Pour : Béatrice BOUCHAUDY, Joël HUELLOU, Emmanuel BERTHON, Suzanne MOUGEOT, Thomas RIBAUT, Josette PICARD, Francis MALBETE, Christèle COCHET, Olivier PASSAS.

Contre : Isabelle FAURE, Raynal DEVALLOIR, Christian TIRLOY, Christelle MALEAPPA.

Abstention : Pierre BILLEN, Isabelle CROZE, Denise TORCHEUX, Mylène PREVOST.

X. BUDGET ASSAINISSEMENT 2015

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2015 du service assainissement qui s'équilibre en section de fonctionnement et d'investissement

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 235 614,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : 241 147,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2015 du service assainissement.

XI. COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le compte de gestion établi par le trésorier et le compte administratif 2014 du budget communal.

| FONCTIONNEMENT | MONTANT | INVESTISSEMENT | MONTANT | RAR INVESTISSEMENT |
|-----------------------|----------------|-----------------------|----------------|---------------------------|
| DEPENSES | 935 797.32 € | DEPENSES | 859 312,52 € | 0.00 € |
| RECETTES | 1 364 866.28 € | RECETTES | 510 278.70 € | 64 939.00 € |
| CLOTURE 2014 | + 429 068.96 € | CLOTURE 2014 | -349 033.82 € | + 64 939.00 € |

Monsieur Le Maire sort de la salle pour le vote du compte administratif 2014. Mme BOUCHAUDY prend la présidence et procède au vote du compte administratif 2014 du budget communal

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité, approuve le compte de gestion du trésorier et le compte administratif 2014 (1 abstention Christian TIRLOY).

XII. AFFECTATION RESULTAT BUDGET COMMUNE

Après avoir constaté le résultat de clôture 2014, et compte tenu qu'il n'y a pas d'état de reste à réaliser, il est proposé de procéder à l'affectation du résultat 2014 du budget communal comme suit :

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes : article 002 « excédent de fonctionnement reporté » : 144 974,14 €

EN SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : article 001 « excédent d'investissement reporté » : 349 033.82 €

Recettes : article 1068 excédent de fonctionnement capitalisé : 284 094.82 € (compte tenu des RAR)

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat 2014 du budget communal tel que précisé ci-dessus.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, **à la majorité des présents DECIDENT** d'affecter le résultat 2014 du budget communal tel que précisé ci-dessus (1 abstention Christian TIRLOY).

XIII. VOTE DES TAUX COMMUNAUX

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'état 1259 regroupant les taxes communales 2015. Il propose de voter des taux différenciés pour les 3 taxes communales :

| Nature des taxes locales | Taux 2014 | Produit perçu 2014 | Bases prévisionnelles 2015 | Proposition Taux 2015 | Produit attendu pour 2015 |
|---------------------------------|------------------|---------------------------|-----------------------------------|------------------------------|----------------------------------|
| Taxe d'habitation | 12.89 | 214 728 | 1 691 000 | +15% 14.82 | 250606 |
| Taxe foncier bâti | 26.50 | 264 010 | 1 014 000 | +10% 29.15 | 295581 |
| Taxe foncière non bâti | 38.08 | 29 786 | 78 700 | +5% 39.98 | 31464 |
| TOTAL | | 509 331 | 2 695 500 | | 577651 |

Si importantes qu'elles puissent paraître, ces augmentations de taux apportent une recette supplémentaire de 68 320,00 €, à comparer au montant des emprunts à rembourser 151 973,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **à la majorité des présents** (1 contre Christian TIRLOY) **ADOpte** une augmentation des taux différencié et **FIXE** le taux des Contributions Directes pour 2015 comme suit :

| Nature des taxes locales | Taux 2015 |
|---------------------------------|------------------|
| Taxe d'habitation | 14.82 % |
| Taxe foncier bâti | 29.15 % |
| Taxe foncier non bâti | 39.98% |

XIV. BUDGET COMMUNE 2015

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2015 du budget communal qui s'équilibre en section de fonctionnement et d'investissement

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 1 195 457,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : 647 412,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, adopte le budget primitif 2015 du budget communal (1 abstention Christian TIRLOY).

XV. CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR L'ACHAT DU CAR ET DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL

Monsieur le Maire rapporte au Conseil municipal les résultats de l'appel d'offres à procédure adaptée pour l'achat du car. L'entreprise IVECO est retenue pour un montant de 133 000,00 € HT. La subvention sollicitée auprès du Conseil Général est donc de 133 000,00 HT x 40% soit 53 200,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le choix de l'entreprise IVECO pour l'achat du car à hauteur de 133 000,00 € HT et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer le marché avec l'entreprise IVECO aux conditions retenues et solliciter le Conseil Général pour l'obtention d'une subvention à hauteur de 40 % du montant HT.

XVI. REMBOURSEMENT FRAIS ELUS

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal une demande de remboursement de frais de Mme Isabelle FAURE, effectués lors de divers achats pour le compte de la commune. Les justificatifs sont joints. Le montant s'élève à 190,00 €. Monsieur le Maire propose de rembourser cette somme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité, de rembourser cette somme à Mme Isabelle FAURE.

XVII. TARIF CANTINE 2015/2016

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les tarifs de la cantine scolaire et proposent les tarifs suivants pour l'année scolaire 2015/2016 :

| | Pour mémoire | 2014/2015 | 2015/2016 (+2 %) |
|--|---------------------|------------------|-------------------------|
| 1 enfant scolarisé ou 1 adulte | | 4.21 | 4.29 |
| 2 enfants scolarisés, d'une même famille, | | 4.14 | 4.22 |
| 3 enfants scolarisés, d'une même famille, | | 3.90 | 3.98 |
| 4 enfants et plus scolarisés d'une même famille, | | 3.66 | 3.73 |
| Repas occasionnel (1 repas par semaine) | | 4.38 | 4.47 |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **à la majorité des présents, ADOPTE** les nouveaux tarifs de la cantine de la façon suivante pour l'année scolaire 2015/2016 (3 abstentions : Christian TIRLOY, Christèle COCHET, Olivier PASSAS) :

| | |
|--|---------------|
| 1 enfant scolarisé ou 1 adulte | 4.29 € |
| 2 enfants scolarisés, d'une même famille, | 4.22 € |
| 3 enfants scolarisés, d'une même famille, | 3.98 € |
| 4 enfants et plus scolarisés d'une même famille, | 3.73 € |
| Repas occasionnel (1 repas par semaine) | 4.47 € |

XVIII. TARIF TRANSPORT SCOLAIRE 2015/2016

Monsieur Le Maire propose les tarifs suivant **par trimestre** pour l'année scolaire 2015/2016 :

| | Pour mémoire | 2014/2015 | 2015/2016 (+2 %) |
|---|---------------------|------------------|-------------------------|
| 1 enfant scolarisé | | 45.52 € | 46.43 € |
| 2 enfants scolarisés, d'une même famille, | | 70.54 € | 71.95 € |
| 3 enfants et plus scolarisés, d'une même famille, | | 91.40 € | 93.22 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **à la majorité des présents, ADOPTE** les nouveaux tarifs du transport scolaire communal de la façon suivante pour l'année scolaire 2015/2016 (1 abstention Christian TIRLOY) :

| | |
|--|----------------|
| 1 enfant scolarisé | 46.43 € |
| 2 enfants scolarisés, d'une même famille | 71.95 € |
| 3 enfants et plus scolarisés, d'une même famille | 93.22 € |

XIX. REDUCTION DE LA PLAGE HORAIRE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Emmanuel BERTHON présente l'étude réalisée par le SDE (Syndicat des Energies) sur une économie potentielle réalisable si l'on réduit la plage horaire nocturne de l'éclairage public.

Cette étude reprend les différentes solutions techniques envisageables, le coût des travaux ainsi que les avantages et inconvénients de cette mise en place.

Il rappelle aussi qu'à ce jour 50% des communes d'Eure et Loir ont déjà opté pour une extinction complète de l'éclairage public nocturne.

Après en avoir débattu :

- le Conseil municipal DECIDE à la majorité (1 abstention Christian TIRLOY) l'achat du matériel nécessaire s'élevant à 5 800 € pris en charge à hauteur de 45% par le SDE,
- le Conseil municipal DECIDE à la majorité (1 abstention Christian TIRLOY) la mise en place d'une plage horaire d'extinction s'étendant de minuit à 5h du matin.

XX. QUESTIONS DIVERSES

M. Christian TIRLOY lit un texte de sa composition dans lequel il propose que le Conseil municipal émette un "blâme" à l'encontre de la gestion de l'équipe sortante. Cette proposition n'est pas retenue.

Mme Christèle COCHET fait part de ses observations sur le calcul de la taxe d'aménagement et notamment sur la taxation des abris de jardin qui est facultative et qui peut faire l'objet d'une exclusion sur délibération du conseil municipal. Actuellement, cette taxation est une ressource non négligeable pour la commune.

M. Thomas RIBAUT propose d'étudier les points fiscaux suivants :

- l'exonération de 2 ans sur la taxe foncière des constructions neuves,
- l'abattement facultatif de 5% sur les bases de la taxe d'habitation.

M. Christian TIRLOY impose au Conseil la lecture d'une lettre du Procureur de la République qui annonce avoir procédé à un classement sans suite de la plainte en diffamation déposée par Monsieur le Maire. En réponse à cette lecture, Monsieur le Maire lit à son tour une autre lettre du Procureur expliquant tout les recours possibles face à un tel classement. Il souligne qu'en l'état, l'affaire suit son cours.

M. Frédéric DAUGROIS prend la parole et demande à Raynal DEVALLOIR, responsable de la commission communication, les raisons pour lesquelles il ne répond pas à ses mails. Il est répondu à M. DAUGROIS que si des réponses ne lui ont pas été faites par écrit, elles l'ont été oralement.

**Le Maire,
Pierre BILLEN.**

Le secrétaire de séance,

| CIVILITE | NOMS | PRENOMS | SIGNATURES |
|-----------------|-------------|----------------|----------------------------------|
| Monsieur | BILIEN | Pierre | |
| Madame | FAURE | Isabelle | |
| Monsieur | DEVALLOIR | Raynal | |
| Madame | CROZE | Isabelle | |
| Madame | MOUGEOT | Suzanne | |
| Madame | PICARD | Josette | |
| Madame | TORCHEUX | Denise | |
| Monsieur | MALBETE | Francis | |
| Madame | BOUCHAUDY | Béatrice | |
| Monsieur | HUELLOU | Joël | |
| Monsieur | PASQUIER | Thierry | |
| Monsieur | BERTHON | Emmanuel | |
| Monsieur | RIBAUT | Thomas | |
| Madame | PREVOST | Mylène | |
| Monsieur | PASSAS | Olivier | donne pouvoir à Christèle Cochet |
| Monsieur | LYRE | Olivier | Absent |
| Madame | COCHET | Christèle | |
| Monsieur | TIRLOY | Christian | |
| Madame | MALEAPPA | Christelle | |